



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Bureaux de poste

Question écrite n° 1147

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'organisation du service public de la Poste en zone rurale. La politique actuellement suivie par la Poste tend a remettre en cause sa presence en milieu rural, au nom de la recherche et de la rentabilite financiere. Le manque total de modernisation des bureaux de poste, les fermetures qui s'accelerent, confirment s'il en etait besoin cette strategie et ne cessent d'inquieter les elus locaux et l'ensemble des populations. Il lui demande de bien vouloir lui preciser ses intentions quant au maintien de ce service public indispensable au developpement du monde rural.

#### Texte de la réponse

La Poste est particulierement concernee par le moratoire de six mois decide par le Premier ministre et suspendant la fermeture des services publics en zone rurale. Des directives ont ete donnees au president de La Poste afin que, durant cette periode, l'integralite des services offerts soient maintenus. Concretement, les suppressions ou transformations d'etablissements sont gelees et les horaires d'ouverture des bureaux sont conservees. Le service de la distribution postale doit etre garanti et ameliore sur l'ensemble du territoire. Les structures de dialogue mises en place dans le cadre de la reforme des PTT, commissions departementales de concertation postale et conseils postaux locaux seront reactives de facon a analyser, en etroite liaison avec les elus, l'evolution des services offerts en zone rurale. A cet egard, la mission devolue a La Poste en matiere d'aménagement du territoire par la loi du 2 juillet 1990 ainsi que l'importance et la diffusion de son reseau de contact militent pour l'engagement d'une reflexion en profondeur sur la participation de La Poste a une optimisation et a une modernisation des services publics offerts en milieu rural en synergie avec l'ensemble des organismes concernees. Par ailleurs, dans tous les departements ou doit etre elabore un schema l'organisation et d'amelioration des services de la periode du moratoire doit etre mise a profit pour rechercher dans le cadre de partenariats avec les services de l'Etat et les collectivites locales des solutions innovantes et des experiences nouvelles de developpement de services au public, s'appuyant notamment sur les moyens modernes de communication. Dans ces departements, le reseau postal doit remplir une mission particuliere et un plan d'action specifique est en cours de preparation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Balligand Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1147

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1388

**Réponse publiée le :** 26 juillet 1993, page 2246